Casablanca, le 09 mai 2023

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Le chemin de l’Egalité au sein des familles marocaines passe par :**

* L’urgence de mettre fin aux mariages des fillettes
* L’abrogation de toutes les formes de discriminations et d’injustices dans les législations nationales à l’encontre des femmes et des enfants.
* La reconnaissance de la diversité des familles et les rôles assumés par les femmes en leur sein
* *Pour des familles marocaines comme Espaces d’égalité, d’inclusion, de sécurité et de solidarité*

L’association AWAL Houriates a présenté le 5 mai à Oujda, son Mémorandum intitulé « Familles Plurielles dans un Maroc en mutation » dans le cadre de son projet : **« Pour des familles marocaines, Espaces d’égalité, d’inclusion, de sécurité et de solidarité » (voir synthèse ci-dessous),** lors d’une rencontre organisée en partenariat avec l’Association Oujda Ain Ghazal 2000.

Cette rencontre a connu la participation de représentantes et représentants du monde associatif, institutionnel, académique, culturel, médiatique dans l’Oriental. Cette rencontre a permis de débattre autour du mémorandum présenté par AWAL comme un outil de plaidoyer et susciter une dynamique sociétale autour de ces recommandations.

En ouverture de cette rencontre, Zahra Zaoui, Présidente Fondatrice de l’Association Ain Ghazal a souhaité la bienvenue aux participantes participants et a insisté sur le rôle de ces rencontres pour renforcer la sensibilisation **liée aux rôles des familles marocaines dans leur diversité**, et aux conditions nécessaires pour leur permettre de satisfaire aux besoins de chacun et chacune de leurs membres.

La présidente d’AWAL, Nouzha Skalli, après avoir remercié l’association Ain Ghazal, a rappelé que ce projet s’inscrit dans la vision de l’association pour l’avènement d’une société garantissant à ses citoyennes et citoyens, libertés, égalité et émancipation. Elle présenté le contenu du Mémorandum comportant 100 recommandations visant la mise en œuvre de l’égalité au Maroc.

Cette rencontre modérée par la SG d’AWAL, Rachida Tahiri, a connu la participation de professeurs universitaires et acteurs associatifs.

PR. Benyounes Merzougui a présenté un argumentaire en faveur des intérêts suprêmes de la famille entre la législation nationale et les principes des droits humains. DR. Brahim Kerzazi a proposé une analyse psycho-sociologique des changements au sein des familles marocaines. Yassine Rafya Benchekroun, membre du bureau de l’Association AWAL a présenté un plaidoyer vibrant et documenté pour la reconnaissance des pleins droits des enfants quelle que soit leur situation familiale.

Un des moments forts de cette rencontre a été la présentation de deux saynètes de sensibilisation par la troupe de Théâtre Aquarium, dirigée par la metteuse en scène Naima Zitane et interprétées les comédiennes Jamila El Aouni et Imane Raghay et le comédien Moncef Kabri autour de deux thèmes : « La tutelle au sein des familles » et « l’argent au sein du couple ».

En clôture de cette rencontre, Najate Bouzri, Vice-Présidente de l’AWAL a présenté les principales recommandations de cette journée autour de trois axes : une vision sociétale permettant de produire des textes législatifs mettant fin aux discriminations, la nécessité d’analyser et produire les données sur les familles marocaines, l’accompagnement des changements au sein des familles et les outils d’actions possibles. Pour rappel, cette tournée régionale se poursuivra avec une nouvelle étape prévue à Fès le 2 juin prochain.

***Pour plus de détails, veuillez consulter le mémorandum, joint à ce communiqué. Contact presse : Chama Bendoum, 0668-453467***

***Note de synthèse***

**Mémorandum :**

**« Familles Plurielles dans un Maroc en mutation »**

Le Mémorandum d’AWAL-Libertés part de trois constats. Le premier est celui des progrès importants réalisés par le Maroc durant la première décennie de ce siècle couronnés par une réforme majeure de la Constitution. La deuxième observation ce sont les régressions qui en matière des droits de la femme et de l’enfant dans la période qui a suivi et l’émergence de nouveaux défis en matière de discriminations.

Aujourd’hui, les familles marocaines sont exposées aux inégalités et aux violences y compris le fléau du mariage subi par des fillettes au détriment de leur droit à l’autonomisation, impactées par des politiques publiques, notamment en matière de protection sociale qui restent vissées aux rôles traditionnels des hommes et des femmes.

Les familles marocaines ne bénéficient pas des conditions leur permettant de jouer les rôles qu’on leur attribue particulièrement à l’égard des enfants, des personnes âgées ou en situation de handicap. Cette réalité nous interpelle sur la mise en œuvre des engagements de la Constitution 2011 en matière d’égalité hommes/ femmes, d’interdiction des discriminations et des violences et en termes de droits des enfants.

Nous avons exploré cette thématique à travers les mutations que connaît notre société et qui se répercutent sur la diversité des familles dans leurs compositions et leurs situations. Nous avons abordé ces thématiques à travers plusieurs rencontres durant l’année 2022 (quatre focus group et quatre tables rondes).

Le mémorandum s’articule autour de cinq parties. Après le rappel du contexte juridique national et la démarche méthodologie, le document propose des recommandations, **au nombre de 100**, répartis sur les **six** axes suivants :

1. Élargir la reconnaissance des familles dans leur diversité ;
2. Protéger les filles mineures contre le mariage subi ;
3. Mettre en œuvre l’égalité **et éliminer les discriminations**;
4. Donner priorité à l’intérêt supérieur de l’enfant ;
5. Œuvrer pour la stabilité des familles ;
6. Promouvoir une protection sociale généralisée basée sur le genre.

Pour prendre une forme opérationnelle, le mémorandum d’AWAL-Libertés propose aussi des mesures d’accompagnement couvrant les domaines suivants :

1. Les mécanismes institutionnels
2. Promouvoir la culture de l’égalité
3. Communiquer sur les réformes

Ce mémorandum fait suite à l’action menée par notre association durant l’année 2022 sur cette même thématique par AWAL-Libertés.